

CONCERT DE CLOTURE
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

N° 2024-136V

Le Maire de Carentan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement à l'occasion du concert de clôture à la salle du Haut Dick à Carentan le dimanche 9 juin 2024,

ARRETE :

- Article 1 : Le stationnement sera réservé aux bus sur la moitié du parking du Haut Dick du dimanche 9 juin 2024, 14h00, au lundi 10 juin 2024, 8h00.
- Article 2 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville.
- Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan Les Marais, le 6 mai 2024

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

